

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 19 octobre 2016 à 20h45.

Rabastens, le 13/10/2016
Le Maire,

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Bernard MONTLIVIER - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Ludivine PAYA DELMON - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE - Jean François COZZOLINO - Marie-Martine MANIAGO - Cécile DERREVEAUX - Jean-François CARIVEN - Marie-Pierre ROBERT- Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS

Représentés :

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT
Monsieur Erick ESPEL ayant donné procuration à Marie-Pierre ROBERT
Madame Aude CAPELLI ayant donné procuration à Jean-Guy LECLAIR
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Jacqueline FELZINES ayant donné procuration à Ludivine PAYA DELMON
Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Albert BRAS
Monsieur Alain BREST ayant donné procuration à Annie VIGNERAC
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA

Excusés : Philippe PASCUAL, Vanessa PELLERIN

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que Madame Vanessa PELLERIN lui a adressé un courrier de démission de ses fonctions de conseillère municipale. Il tient à la remercier chaleureusement pour le temps passé au sein de l'équipe municipale et lui souhaite tous ses vœux de réussite dans ses choix pour ses engagements personnels et professionnels.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/09/2016

Vote : 6 ABSTENTIONS (Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE - Alain BREST - Christian TABOURIN)

1- DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée qu'il convient de valider les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous. La commission des finances du 12/10 a émis un avis favorable quant aux écritures comptables proposées.

DM 5 Logiciel enfance

L'optimisation des systèmes de pointage et de facturation de l'accueil de loisirs nécessitent le changement de logiciel de gestion et l'acquisition d'équipements informatiques.

Le coût de l'opération est estimé à 6 550 € HT, soit 7 860 € TTC

Un montant de 4 272 € avait été inscrit au budget, des crédits supplémentaires sont donc nécessaires. Il est proposé les virements de crédits suivants :

D 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -3600 €

D 023 « virement à la section d'investissement » : 3600 €

D 2051 « Licences et logiciels » : 3600 €

R 021 « virement de la section de fonctionnement » : 3600 €

DM 6 Annulation - doublon titre 2015

Le remboursement, par le CDG, de la décharge d'activité syndicale de 2014 a fait l'objet d'un double titre sur l'exercice 2015.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de procéder à une annulation. Pour ce faire, des mouvements de crédits sont nécessaires :

D 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -3000€

D 673 « titre annulé sur exercice antérieur » : +3000€

DM 7 Annulation - amortissements émis à tort en 2013

En 2013, un amortissement a été constaté à tort. La modification nécessaire implique les mouvements de crédits ainsi qu'il suit :

R 773 « mandats annulés sur exercice antérieurs » : 857€
D 023 « virement à la section d'investissement » : 857€
D 281578 « Amortissement autre matériel de voirie » : 857€
R 021 « virement de la section de fonctionnement » : 857€

DM 8 Travaux mur cimetière

Le dommage intervenu sur le mur du cimetière n'est pris en charge que partiellement par l'assurance. Pour permettre les travaux de réparation, des crédits doivent être inscrits :

D 61521 « entretien et réparation biens » : 14 200€
D 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -10 420.75€
R 7788 « produits exceptionnels » : 3 779.25 €

DM 9 Annulation frais jeunes enfants

Des frais de garde sur le multi accueil de Rabastens sont toujours dus pour l'exercice 2007.

Un certificat de scolarité concernant un enfant a été fourni pour justifier de son absence sur les périodes facturées, aussi, l'annulation des factures de 2007 nécessite l'ouverture de crédits suivants :

D 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -2000€
D 673 « titre annulé sur exercice antérieur » : +2000€

DM 10 Acquisition tondeuse

Le service espaces verts a besoin d'une nouvelle tondeuse. Afin d'acquérir ce matériel, un apport budgétaire est nécessaire de la manière suivante :

D 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -550€
D 023 « virement à la section d'investissement » : 550€
D 2158 « Matériel technique » : 550€
R 021 « virement de la section de fonctionnement » : 550€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** les décisions modificatives telles que présentées et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

2- DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ADAR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association ADAR : 500 €

Association Expo Rail du Midi-Toulousain : 400 €

Il est rappelé les avis favorables des commissions vie quotidienne du 11/10 et finances du 12/10.

Monsieur Albert BRAS demande si l'association peut percevoir la subvention du fait que son siège social soit à Aussillon.

Monsieur le Maire précise que l'association intervient et rayonne sur le Rabastinois au même titre que d'autres associations qui ont une action sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** de verser les subventions telles que présentées par Monsieur le Maire.

3- URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée qu'il convient de procéder au remboursement des frais d'extension du réseau ERDF à M. PONS Thierry pour un montant de 1200.22 € TTC.

En effet, en 2006, pour pouvoir construire sa parcelle cadastrée en C 1349, M. PONS a dû prendre à sa charge les frais d'extension du réseau électrique et notamment le coût d'un poteau supplémentaire. Depuis, la commune a autorisé d'autres constructions dans ce secteur. Aujourd'hui, à la demande de ce dernier, et sachant que la loi SRU oblige les communes à prendre en charge les extensions de réseaux au droit des parcelles dès lors que celles-ci sont classées en zone constructible, il est proposé de régulariser cette situation en remboursant cet équipement à M. PONS, pour un montant de 1200.22 € TTC. Ainsi, les constructions à venir pourront venir se raccorder sur ce poteau électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** de procéder au remboursement tel qu'énoncé par Monsieur le Maire.

4- PARTICIPATION FINANCIERE 2016 OGEC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée que la convention avec l'OGEC est arrivée à son terme.

Il est proposé de reconduire cette convention dans les mêmes conditions financières que précédemment à savoir une participation de 1139 € pour les élèves de classe maternelle et de 352 € pour les élèves de classe élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle les avis favorables de la commission vie quotidienne du 11/10 et de la commission des finances du 12/10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC dans les conditions telles que définies dans la convention.

5- PROPOSITION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui fait part à l'assemblée d'une demande de l'association Secours Populaire Français – Comité de Rabastens qui sollicite un terrain dédié au jardinage et à toute activité en lien avec les activités humanitaires et sociales de l'association « Secours Populaire ».

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune possède un terrain qui pourrait être dédié à cette activité situé chemin de la Maurole cadastré 220AB12.

Il est ainsi proposé de signer une convention avec le Secours Populaire Français – Comité de Rabastens permettant la mise à disposition de l'association d'une bande de terrain.

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de la commission vie quotidienne réunie le 11/10.

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir quelle sorte de puits permet l'irrigation. Monsieur Paul BOZZO indique qu'il ne s'agit pas d'un puits artésien mais d'un puits busé creusé à 14 mètres de profondeur. Le système de pompage est réglé de manière à réguler l'arrivée d'eau et les éventuels manques d'eau pour être stoppée. Pour information le terrain de la Maurole a été arrosé tout l'été sans que jamais le puits ne soit mis à sec.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée 220AB12 selon le plan présenté en séance.

6- ACCUEIL DE LOISIRS : LOGICIEL DE GESTION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'optimisation des systèmes de pointage et de facturation de l'accueil de loisirs, il y a lieu de procéder au changement du logiciel de gestion et à l'acquisition d'équipements informatiques.

Monsieur le maire indique l'avis favorable de la commission vie quotidienne du 11/10 et de la commission finances du 12/10.

Il présente le programme d'investissement ainsi qu'il suit :

Achat équipement : 2000 €

Audit et formation : 3150€

Coût mise en service: 1400€

Coût opération HT : 6550€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte le programme d'investissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

7- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'HABILLEMENT DES SERVICES TECHNIQUES : ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui informe l'assemblée qu'il convient de valider l'attribution de marché concernant l'habillement des services techniques,

Il indique que le groupement de commandes est composé des communes de Couffoueux, de Rabastens et de la Communauté de Communes. Il est précisé que les autres communes de l'intercommunalité pourront bénéficier des tarifs de ce marché.

Le marché est décomposé en 2 lots :

1/ Vêtements

2/ Chaussures

Une consultation a été lancée du 22/09/2016 au 07/10/2016 auprès de 5 prestataires.

Seuls 2 ont répondu : B. PAGES et COLOMBIE CADET.

La CAO du groupement s'est réunie le 11/10/2016. Après analyse, sur la base d'un équipement complet d'agent, l'offre la mieux-disante pour les 2 lots est COLOMBIE CADET (ALBI).

Lot 1 : 191.28 € HT en moyenne

- **1 parka /1 gilet baudrier/2 pantalons (adaptés en fonction du service)/2 vestes/1 polaire/5 tee-shirts**

Lot 2 : 53.00 € HT en moyenne

- **Chaussures de sécurité hautes ou basses/Bottes**

Le marché sera attribué pour un an à compter des notifications respectives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, d'attribuer le marché à la société COLOMBIE CADET selon les conditions énoncées ci-dessus.

8- SIAEP – RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François COZZOLINO qui présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Moyenne Vallée du Tarn (SIAEP) comme le prévoit l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Ludivine PAYA-DELMON est surprise de la perte de 37% d'eau produite.

Monsieur COZZOLINO indique qu'il s'agit en grande partie des fuites en 2015 : 106 fuites recensées. 20 à Rabastens, 17 à Lisle/Tarn, 11 à Couffouleux et 11 à Puycelsi.

Monsieur Albert BRAS appelle au civisme de chacun pour prévenir le syndicat des eaux de tout écoulement anormal des eaux afin d'éviter le gaspillage de l'eau traitée.

Madame Annie VIGNERAC regrette qu'à la réception de la dernière facture il soit apparu que la qualité de l'eau n'était pas très bonne.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'effectivement une fois dans l'année une analyse a fait apparaître une mauvaise qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à **l'unanimité** du rapport tel que présenté.

9- PRET DE MATERIEL, DE SALLES ET PRESTATIONS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commune de Rabastens met à la disposition des associations un certain nombre d'équipements.

Afin de s'assurer d'une bonne gestion de ces équipements et matériels, il convient de valider les tarifs des cautions et valeurs de remplacement tels qu'annexés à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à **l'unanimité** les tarifs tels que proposés par Monsieur le Maire et l'autorise à créer la régie de recette correspondante.

10 - CLOTURE DU SIVOM

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SIVOM du Rabastinois par délibération du comité syndical en date du 19/04/2016 a validé à l'unanimité la clôture du SIVOM.

Afin de mettre fin à l'exercice des compétences du syndicat il est demandé à ses communes membres de délibérer pour :

- Accepter la dissolution du SIVOM du Pays Rabastinois auquel adhère la commune de Rabastens
- Accepter les conditions de liquidation éventuellement proposées par le comité syndical
- Charger le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** la dissolution du SIVOM du Pays Rabastinois dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire.

11- POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire indique que la commune de Rabastens devra délibérer dans la première quinzaine du mois de décembre pour se prononcer sur la modification statutaire suite aux délibérations des 3 communautés de communes qui ont-elles-mêmes adopté la modification statutaire.

Monsieur Albert BRAS souhaite savoir si les membres de la minorité pourront être représentés.

Monsieur le Maire indique que la commune de Rabastens aura 5 délégués dont 1 de la minorité.

Monsieur Albert BRAS souhaite également savoir ce que les communes vont gérer une fois la modification statutaire approuvée.

Monsieur le Maire indique que les communes continueront à exercer au niveau communal ce qui sera géré au niveau intercommunal par le biais de convention de gestion.

12- POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le travail réalisé par les services techniques en régie, il précise qu'il s'agit d'une liste non exhaustive et remercie les agents pour leur travail.

Travaux voirie

Réalisation du parking Auger Gaillard

Reprise de fossés à ST MARTIN

Terrassement des fondations au cimetière de ST MARTIN

Réparation suite à vandalisme clôture stade du Moulin à vent

Mise en place de protection en bois (poteaux) rue du 19 mars pour sécuriser les piétons

Marquage au sol et pose de la signalisation verticale rue des prés + enrobés

Marquage au sol sur la commune (grosse opération de mise à jour des traçages)

Création de l'escalier Auger Gaillard via la rue des abreuvoirs et aménagement

Participation mise ne place du matériel sur les manifestations communales

A venir également :

Réalisation de point à temps (chemins des sports, des vignes, de Foncoussières, à St Martin, Rue Gouzy, rue du Cimetière, à St Salvy)

A venir réfection intégrale reprofilage en graves émulsions et enduit bicouche Chemin des Côteaux, rue du Port Bas, Impasse séjour des braves

Travaux bâtiments

Déménagement CORA MAIRIE

Mise en peinture des salles de réunion 1-2-occitane+escalier

Réalisation d'un portail et travaux annexe MJC

Reprise intégrale de l'éclairage de notre DAME DU BOURG réparation de la grande porte

Création et pose de volets bois sur la Mairie

Intervention sur les écoles et bâtiments mairie pour diverses réparations

Réparation de nombreuses dégradations

Peinture de la halle au niveau des abris

Réalisation d'un dallage à l'arrêt bus face à la halle

Réparations suite à la casse des coffrets marché

Interventions permanentes sur le nouveau bâtiment mairie pour mise en route

Interventions sur les bâtiments CORA

13- POINT SUR LE CCAS

Une commisison s'est tenue mi-septembre pour examiner plusieurs dossiers. 1740.07 € ont été attribués pour le paiement de factures (assainissement, électricité....).

Prochaine commission fin octobre. 2 demandes de domiciliation sont en cours ainsi que des demandes de domiciliation.

14- POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Madame Marie-Pierre ROBERT est en charge du Conseil Municipal Jeunes compte-tenu que Marie MONNIER poursuit ses études à la Rochelle cette année.

Les nouvelles élections auront lieu les 17 et 18 novembre prochain au Collège Gambetta.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'inauguration de la mairie se fera en présence de Monsieur le Préfet le 07 décembre en fin d'après-midi.

Monsieur Paul BOZZO rappelle que le Rallye des Côtes du Tarn se déroulera les 21/22/23 octobre prochains.

Madame Françoise CATHALA souhaite savoir s'il est possible d'organiser des battues aux pigeons très présents dans le quartier du Château, les rues et les bâtiments sont souillés par leur présence.

Monsieur Jean-François CARIVEN indique qu'un piégeur de la société de chasse intervient sur le clocher, plus de 800 prises en une année.

Monsieur le Maire est conscient des désagréments causés par les pigeons mais rappelle que les battues sont mal vécues par la population. Le piégeur continuera à intervenir de manière à limiter les populations de pigeons.

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir pourquoi la question « convention accueil de loisirs » reportée lors de la séance du conseil municipal du 05/09 n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique avoir jugé préférable de la retirer dans l'attente d'éléments non connus à ce jour.

Monsieur le Maire termine en indiquant que la New letter n°3 est parue et disponible.

Monsieur Jean-Guy LECLAIR présente un projet expérimental mené par le Département qui aménagera prochainement le pont entre les communes de Rabastens et Couffouleux : le Chaucidou, projet expérimental pour la circulation douce.

Prochain conseil municipal le 14/11 à 20h45.

La séance est levée à 22h22.